

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 janvier 2007

---

**MODERNISATION DE LA DIFFUSION AUDIOVISUELLE  
ET TÉLÉVISION DU FUTUR - (n° 3460)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 247

présenté par  
MM. Dionis du Séjour et Abelin

-----  
**ARTICLE 5 TER**

Dans l'alinéa 2 de cet article, substituer aux mots :

« dans chaque zone concernée, la réception »,

les mots :

« sur l'ensemble du territoire métropolitain la réception de chacune ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le projet de loi prévoit la reprise des 24 programmes régionaux de France 3 sur le bouquet satellitaire gratuit, financée par les fonds publics.

La reprise des 24 programmes régionaux de France 3 sur le bouquet satellitaire gratuit, financée par les fonds publics devraient être mise à profit pour donner à chaque téléspectateur la possibilité d'accéder à l'ensemble des 24 programmes régionaux, quelle que soit sa zone d'habitation.